

# Fonds des médias du Canada – Processus de consultation de l'industrie

## 1. Introduction

Le 9 mars 2009, l'honorable James Moore, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles a annoncé l'établissement du Fonds des médias du Canada (FMC)<sup>1</sup>.

Le communiqué de presse et la fiche d'information publiés à cette occasion par le ministère du Patrimoine canadien<sup>2</sup> stipulaient que :

*« Le Fonds des médias du Canada sera créé par la fusion du Fonds canadien de télévision et du Fonds des nouveaux médias du Canada pour constituer un partenariat renouvelé avec l'industrie. Son mandat sera d'assurer la production d'émissions canadiennes de qualité et leur diffusion sur une multitude de plateformes. »*

Le communiqué donnait également un aperçu des quatre objectifs qui constituaient les facteurs clés dont le gouvernement a tenu compte en prenant ses décisions, à savoir :

- assurer une saine gouvernance et une reddition de comptes efficace;
- récompenser le succès et encourager l'innovation;
- investir en fonction de ce que veulent les Canadiens; et
- équilibrer les règles du jeu.

Le communiqué indiquait également que l'industrie serait consultée selon un mécanisme qui serait établi par le conseil d'administration. Cette exigence a depuis été intégrée aux règlements du FMC ainsi qu'à l'Entente de contribution entre le FMC et le ministère du Patrimoine canadien qui stipule que les consultations doivent être **efficaces, officielles, continues et ouvertes**.

La Partie 3 du présent document expose les grandes lignes du processus de consultation de l'industrie approuvé par le conseil d'administration du FMC pour cette année. De plus, lors des consultations, nous demanderons aux intervenants de l'industrie de donner leur point de vue sur le processus de consultations continues qui se poursuivra après le 1<sup>er</sup> avril 2010.

## 2. Orientation de la politique du gouvernement

Afin de favoriser des discussions productives dans le cadre du processus de consultation, il est important que tous les intervenants comprennent la décision du gouvernement ainsi que l'objectif stratégique sur lequel elle est fondée.

La directive prépondérante issue du gouvernement est que le FMC favorisera la création d'un contenu innovateur de qualité que les Canadiens voudront regarder sur les plateformes de leur choix.

Dans un premier temps, les programmes de financement du FMC seront formés de deux principales composantes :

La première composante appuiera des projets qui seront disponibles sur au moins deux plateformes de distribution, dont la télévision (la télévision ne devant pas nécessairement être la première plateforme). Cette première composante sera appelée « Volet convergent »; elle sera fondée sur le système actuel des enveloppes de rendement des télédiffuseurs.

La deuxième composante, de taille plus modeste, mettra l'accent sur l'élaboration d'applications et de contenus interactifs à la fine pointe de l'innovation et n'exigera pas de lien avec la télévision. Cette composante sera appelée « Volet expérimental » ; elle utilisera un mécanisme de financement sélectif.

---

<sup>1</sup> <http://www.pch.gc.ca/pc-ch/minstr/moore/disc-spch/20090309-fra.cfm>

<sup>2</sup> <http://www.pch.gc.ca/pc-ch/infoCntr/cdm-mc/index-fra.cfm?action=doc&DocIDCd=CJM082271>

La répartition des fonds entre les composantes sera déterminée par le conseil d'administration.

#### **Éléments clés qui restent en vigueur :**

- Les émissions dans les quatre genres suivants seront appuyées : les dramatiques, les documentaires, les émissions pour enfants et jeunes et les émissions de variétés et des arts de la scène
- Le contenu interactif sera appuyé
- Le développement de projets télévisuels ainsi que le doublage et le sous-titrage seront appuyés
- Environ deux tiers du financement sera accordé aux projets de langue anglaise, et un tiers aux projets de langue française
- Les productions en langue française à l'extérieur du Québec obtiendront 10 % du financement destiné aux projets de langue française
- Les projets en langues autochtones seront appuyés
- Des projets provenant de toutes les régions du pays seront appuyés
- Les projets produits par des producteurs canadiens et qui font appel de manière prédominante au talent des auteurs, des réalisateurs et des comédiens canadiens seront appuyés
- La spécificité du marché français sera respectée
- Le système des enveloppes de rendement des télédiffuseurs sera utilisé pour déterminer les enveloppes des télédiffuseurs du volet convergent

#### **Éléments qui ouvrent des perspectives nouvelles :**

- Dans le volet convergent, tous les projets devront être disponibles sur au moins deux plateformes, dont la télévision
- Dans le cadre du système des enveloppes de rendement des télédiffuseurs utilisé pour le volet convergent, tous les télédiffuseurs, y compris CBC/Radio-Canada, seront sur un même pied d'égalité
- L'accent sera mis sur des émissions originales en première diffusion aux heures de grande écoute et les périodes de grande écoute seront définies pour chaque genre
- Un engagement envers la mise en marché et la promotion sera exigé
- Les émissions produites en haute définition seront favorisées
- L'admissibilité des productions d'entités affiliées aux radiodiffuseurs sera élargie et les productions internes des radiodiffuseurs seront permises (cette disposition sera mise en œuvre graduellement et au fil du temps)
- Les émissions dans d'autres langues seront appuyées si la demande et le financement disponible (droits de diffusion) le justifie
- Le volet expérimental appuiera le contenu et les applications liés aux nouveaux médias ainsi qu'aux médias expérimentaux et interactifs destinés exclusivement à Internet, aux appareils portatifs ou à d'autres plateformes ou appareils émergents
- Les requérants admissibles seront les entreprises appartenant à des intérêts canadiens et contrôlées par des Canadiens et, dans le cas du volet expérimental, l'admissibilité sera élargie pour permettre les productions des EDR, des fournisseurs d'accès Internet et des opérateurs mobiles.

### **3. Processus de consultation de l'industrie**

Le lancement du Fonds des médias du Canada est prévu pour le 1<sup>er</sup> avril 2010. Par conséquent, le délai d'exécution pour entreprendre le processus de consultation de l'industrie et élaborer les principes directeurs pour l'exercice financier 2010-2011 est très serré. La priorité est de veiller à ce que l'élaboration et la mise en œuvre du programme du FMC soit accomplie de manière sensible et pratique tout en s'assurant que les cycles normaux de production et de radiodiffusion ne soient pas perturbés.

Étant donné le mandat précis en matière de politique défini par le gouvernement, le FMC devra démontrer, dès le 1<sup>er</sup> avril 2010, que le nouveau programme du FMC a été mis en place.

Afin de s'assurer que l'orientation politique est mise en œuvre dans la première année et que les autres questions qui pourraient survenir sont dûment prises en considération, le processus de consultation continu permettra de poursuivre les discussions au sujet du programme du FMC et d'y apporter des ajustements au besoin.

#### Année 1 – 2009-2010

- Fusionner les programmes du FCT et du Fonds des nouveaux médias du Canada, et lancer le Fonds des médias du Canada.

#### Année 2 – 2010-2011

- Examiner les résultats de la mise en œuvre initiale pour identifier toute conséquence involontaire, apporter les ajustements qui s'imposent et analyser les autres questions de politiques de programme soulevées.

#### Année 3 – 2011-2012

- Passer en revue les résultats et examiner les nouvelles questions qui se présentent.

Durant l'exercice financier en cours, le processus de consultation s'articulera autour des questions de politiques précises qui sont directement liées à trois des quatre objectifs (le premier objectif relatif à la gouvernance et à la reddition de comptes ayant entraîné la mise sur pied d'un conseil d'administration de taille plus modeste et complètement indépendant, il ne sera pas à l'ordre du jour dans le cadre du processus de consultation).

Les intervenants peuvent soulever d'autres questions de politiques ou formuler des recommandations et nous ferons tout en notre pouvoir pour aborder ces questions de politiques supplémentaires au cours de la première année, si le temps le permet. Les questions soulevées qui ne peuvent être abordées en ce moment seront réexaminées au cours des deux prochains exercices financiers dans le cadre du processus de consultation continu et officiel.

Nous fournirons des documents préparatoires sur un certain nombre de questions de politiques. Ces documents préparatoires comprendront des données statistiques (et, le cas échéant, des modélisations) se rapportant à chacune de ces questions. Les documents préparatoires seront affichés sur le site Web du FCT et nous organiserons un forum virtuel pour présenter les questions de politiques et répondre aux questions.

Les intervenants seront invités à présenter par écrit les réponses aux questions de politiques mentionnées ci-dessus. Les réponses seront affichées sur le site Web du FCT afin que tous les intervenants puissent les passer en revue.

Afin que le processus de consultation soit ouvert et officiel, des groupes de consultation ouverts à tous les intervenants seront organisés à l'échelle du pays afin de discuter des questions de politiques, des questions soulevées et des réponses fournies. Des groupes de consultation distincts seront formés pour les marchés de langue française, de langue anglaise et de langues autochtones.

Des groupes de consultation composés d'organisations de l'industrie et de bailleurs de fonds œuvrant à l'échelle nationale seront également organisés pour approfondir le débat sur les questions de politiques.

Cette initiative sera transparente et favorisera l'échange d'idées et la formulation de recommandations au sein de l'industrie. Les réunions des groupes de consultation seront dirigées par un animateur. Des représentants du conseil d'administration du FMC y participeront à titre d'observateurs.

On s'attend à ce que les principes directeurs du FMC pour 2010-2011 soient publiés plus tard qu'à la mi-décembre, la période de publication habituelle. Puisque l'industrie sera consultée tout au long du processus, les intervenants seront au courant des enjeux et des résultats escomptés au fur et à mesure de la tenue des consultations. La capacité de planifier l'année de production et de télédiffusion ne s'en trouvera donc pas compromise.

#### **4. Calendrier des consultations**

Juillet	10	Annonce du processus de consultation
Août	6	Tenue du forum virtuel - publication des documents préparatoires
Septembre	4	Date limite pour la soumission des mémoires par les intervenants
	8	Début des réunions des groupes de consultation – Voir Annexe B
	18	Date limite pour les commentaires des intervenants sur les mémoires soumis
Novembre	30	Fin des réunions des groupes de consultation
Décembre/Janvier		Élaboration des ébauches des principes directeurs des programmes
Février	25	Présentation des ébauches des principes directeurs au conseil d'administration du FMC
Mars	1	Publication des principes directeurs des programmes
	8	Annonce des enveloppes de rendement des télédiffuseurs
Avril	1	Lancement du FMC

#### **5. Modalités de participation au processus de consultation**

Les renseignements détaillés sur le processus de soumission de mémoires et sur la participation aux groupes de consultation seront dévoilés le 6 août 2009, lors du forum virtuel.

Les mémoires de plus de cinq pages doivent être accompagnés d'un sommaire. Nous accepterons les mémoires soumis par la poste ou par courriel

Pour obtenir tous les renseignements dans les meilleurs délais, veuillez vous inscrire à la liste de distribution du FCT au [www.ctf-fct.ca](http://www.ctf-fct.ca).

Si vous avez des questions au sujet de ce processus, veuillez communiquer avec le FCT au 416 214-4400 ou au 1 877 975-0766.

## **Annexe A : Groupes de consultation**

### **Groupes de consultation à l'échelle provinciale et territoriale**

Les groupes de consultation à l'échelle provinciale et territoriale seront coordonnés conjointement avec chacune des agences provinciales de financement ou l'association de l'industrie dans chaque province ou territoire. Si une province ou un territoire ne compte ni agence provinciale de financement ni association de l'industrie, nous déterminerons un autre processus afin que les intervenants dans la province ou le territoire en question aient l'occasion de participer au processus.

Les groupes de consultation provinciaux ou territoriaux se réuniront à un seul endroit dans chaque province ou territoire. Les coordonnées de participation par téléphone seront fournies pour ceux qui ne peuvent se rendre au lieu choisi.

### **Groupe de consultation à l'échelle nationale**

L'objectif du groupe de consultation national est d'offrir une tribune permettant à des représentants de tous les secteurs de l'industrie d'apporter leur contribution au but commun qu'est la mise en place du FMC.

Le groupe de consultation national sera formé de représentants d'associations de l'industrie œuvrant à l'échelle nationale, d'organisations nationales représentant différents secteurs de l'industrie, d'associations nationales de bailleurs de fonds et de fonds privés de financement nationaux. Il vise à offrir un équilibre, au niveau national, parmi les intervenants des secteurs de la télédiffusion, de la production, de la création, des multimédias/médias interactifs et des fonds privés et publics de financement. Les représentants d'ERD sont invités à participer à titre de distributeurs d'émissions et non en qualité de bailleurs de fonds.

Le FCT invitera des représentants des organisations suivantes :

- 4 du secteur de la production : ACPFT (1), APFTQ (1), APFC (1), IASPA (1)
- 4 du secteur de la télédiffusion : ACR (2), CBC/Radio-Canada (1), ATEC (1)
- 3 du secteur du multimédias/médias interactifs : CIAIC (1), RPM, Alliance numérique (1)
- 3 du secteur de genres : L'Observatoire du documentaire (1), DOC (1), AET (1)
- 2 du secteur créatif : CCAU (2)
- 1 personne représentant les associations des agences provinciales de financement : AAPF
- 1 personne représentant les fonds indépendants privés
- 6 représentants du secteur des EDR : Bell(1), Cogeco (1), Rogers (1), Shaw (1), Vidéotron (1), CCSA(1)

Acronymes :

AAPF :	Association des agences provinciales de financement
ACR :	Association canadienne des radiodiffuseurs
ACPFT :	Association canadienne de production de films et de télévision
AET :	Alliance pour l'enfant et la télévision
APFC :	Alliance des producteurs francophones du Canada
APFTQ :	Association des producteurs de films et de télévision du Québec
ATEC :	Association des télédiffuseurs éducatifs du Canada
CCAU :	Coalition of Canadian Audio-Visual Unions
CCSA :	Canadian Cable Systems Alliance
CIAIC :	Alliance interactive canadienne
DOC :	Documentaristes du Canada
IASPA :	Independent Aboriginal Screen Producers Association
RPM :	Le Regroupement des producteurs multimédias

## **Annexe B : Calendrier des réunions des groupes de consultation**

Autant que possible, les réunions des groupes de consultation ont été organisées pour coïncider avec d'importants événements de l'industrie tout en évitant les conflits d'horaires. Les heures et lieux seront communiqués à une date ultérieure.

Septembre	8	Regina SK
	9	Winnipeg MB
	21	Halifax NS
	22	Fredericton NB
	23	Charlottetown PE
	24	St. John's NL
	25	Iqaluit NU
	28	Calgary AB
	29	Vancouver BC
	30	Vancouver BC – Groupe de consultation des Autochtones
Octobre	2	Whitehorse YT (comprend NT)
	14	Toronto ON
	15	Groupe de consultation national (Toronto)
	21	Montréal QC – Groupe de consultation du marché de langue française
	28	Montréal QC – Groupe de consultation du marché de langue anglaise
	29	Ottawa ON – Groupe de consultation des producteurs de langue française à l'extérieur du Québec
Novembre	5	Groupe de consultation national (Ottawa)
	25	Groupe de consultation national (Montréal)